



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 14 septembre 2020, à 20 h
00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu
ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers
suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre
Charron, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et
secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

20-09R-341

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

20-09R-342

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT
2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 soit
adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

20-09R-343

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2020
soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

20-09R-344

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil:

- Comptes rendus de divers comités internes
- Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 1 067 562.97 \$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER SÉANCE SEPTEMBRE 2020

#CHÈQU E	FOURNISSEURS	MONTANT
62703	2532-4708 Forget inc. Agropur	23,62 \$
62704	Brandt	510,33 \$
62705	Sani-Nord	3 026,95 \$
62706	Bell service de réclamation	1 174,98 \$
62707	CDTEC Calibration	137,97 \$
62708	Les clôtures M.T.	1 437,18 \$
62709	Carrossier mobile enr.	298,94 \$
62710	Les constructions E. Marsan	2 874,38 \$
62711	Cummins Est du Canada	1 439,71 \$
62712	Cintas Canada	184,00 \$
62713	Conteneurs S.E.A. inc.	3 363,02 \$
62714	Dunton Rainville	1 146,60 \$
62715	Les emballages Ralik	25,31 \$
62716	Joliette hydraulique	2 960,64 \$
62717	Eskair aménagement	37 715,48 \$
62718	Équiparc manufacturier	4 079,31 \$
62719	Émondage Martel	3 736,69 \$
62720	Effigie Lettrage	136,47 \$
	Fonds de l'information sur le territoire	375,00 \$
62721		
62722	Gene-Ripe	574,88 \$
62723	Remorquage Desormeaux	626,61 \$
62724	Groupe CLR	626,62 \$
62725	HMS Entreprises	1 769,13 \$
62726	Librairie Lu-Lu	4 575,77 \$
62727	Location 125.com	288,28 \$
62728	LCM Électrique	1 327,07 \$
62729	Lahaise et fille	344,93 \$
62730	Marché S. Beaulieu	366,39 \$
62731	Mat. Const. Harry Rivest & fils	555,95 \$
62732	Purolator courrier	9,25 \$
62733	Patrick Morin	1 178,64 \$
62734	Benson	2 652,04 \$
62735	Québec linge	535,20 \$
62736	Shred-it	134,88 \$
62737	Timothy Alain	2 199,13 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

62738	Auto pièces Tracteur 125	262,55 \$
62739	Univar	2 156,64 \$
62740	Vivaflora	300,92 \$
62741	Pompes Villemaire	678,35 \$
62742	M.I. Viau	13 759,41 \$
62743	Wurth Canada	163,08 \$
62744	Pierre Boisvert	74,45 \$
62745	Nathalie Girard	17,95 \$
	entretien de gazon Michael	7 907,93 \$
62746	Perreault	
62747	Martech inc.	1 077,89 \$
62748	Municipalité de Saint-Jacques	2 343,11 \$
62749	Terre des jeunes	473,38 \$
62750	Autobus Germain Perreault	5 748,76 \$
62751	Loisir et sport Lanaudière	225,00 \$
62752	Hydro-Québec	505,89 \$
62753	Loubac	13 820,50 \$
62754	Ministre des Finances	608 778,50 \$
62755	Société de l'assurance automobile	11,75 \$
62756	Maxime Varin	35,01 \$
62757	Westburne ltée	274,51 \$
62695	Alexandra Servant Lauzon	100,00 \$
62696	Anne-Marie Bonnauron	100,00 \$
62697	Construction Majeska	2 400,00 \$
62698	Josiane Dufresne	100,00 \$
62699	Érika Lacroix	100,00 \$
62700	Julie Auger	69,75 \$
62701	Karine Henri	1 200,00 \$
62702	Sophie Asselin	1 200,00 \$
	Total:	746 296,68 \$

#CHÈQU

E	TRANSFÈRE ACCÉO	MONTANT
S1358	Ace Arthur Rivest	3 151,31 \$
S1359	Building consultants	1 667,14 \$
S1360	Centre de services partagés Corporation des officiers municipaux	344,93 \$ 666,86 \$
S1361		
S1362	Camions inter-Lanaudière	4 958,23 \$
S1363	Dicom Express	74,42 \$
S1364	Le Groupe Sprots-inter plus	518,20 \$
S1365	Groupe ABS	2 227,65 \$
S1366	GBI Experts-Conseils	2 356,99 \$
S1367	Chaussures Husky	1 166,69 \$
S1368	Harnois énergies	4 504,02 \$
S1369	Juteau Ruel	315,97 \$
S1370	Kiwi le centre d'impression	4 507,02 \$
S1371	Les Sols Champlain	1 449,83 \$
S1372	Librairie Martin	5 863,41 \$
S1373	Leblanc illuminations Canada	9 053,96 \$
S1374	Les entreprises Bourget	44 538,74 \$
S1375	Groupe Ultima	1 488,00 \$
S1376	MRC de Montcalm	15 354,58 \$
S1377	Multicom communications	52,26 \$
S1378	Makconcept	3 925,00 \$
S1379	Camp Mariste	21 490,00 \$
S1380	Martin & Lévesque	296,64 \$
S1381	Oxygène Millénair	344,19 \$
S1382	Omnivigil Solutions	648,99 \$
S1383	Plomberie Montcalm	1 060,84 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

S1384	Parallèle 54	7 885,84 \$
S1385	Librairie Raffin	1 184,21 \$
S1386	Sintra	26 144,24 \$
S1387	Solegis avocats SPCA Lanaudière Basses-	1 012,10 \$
S1388	Laurentides	4 694,75 \$
S1389	STI	4 346,06 \$
S1390	Serrurier MRC Montcalm	172,46 \$
S1391	Solmatech	6 351,22 \$
S1392	Toilettes Lanaudière	862,31 \$
S1393	Vortex	580,62 \$
S1394	Voxsun Télécom	666,30 \$
S1395	Ninon Boissonneault	339,18 \$
S1396	EBI Environnement	93 485,57 \$
S1397	Héloïse Thibodeau architecte	5 518,80 \$
S1398	Équipement Plannord	843,98 \$
S1399	Felix sécurité	181,78 \$
S1400	Techsport	14 306,34 \$
S1401	Les Trophees JLM	325,38 \$
S1402	Aréo-Feu	570,43 \$
S1403	Autos J.G. Pinard	1 309,26 \$
S1404	Bureautique F. Chartier	973,58 \$
S1405	Centre du pneu Villemaire	113,83 \$
S1406	Autos et camions Danny Lévesque	151,55 \$
S1407		\$
annulé	Chalut auto Joliette	
S1408	Dazé Neveu	1 069,26 \$
S1409	Veolia Water technologies	613,07 \$
S1410	L'Ami du bucheron	90,38 \$
S1411	Latendresse asphalte	88,53 \$
S1412	Pépinière Lemay Nursery	1 856,85 \$
S1413	Réal Huot	6 075,00 \$
S1414	Signal services	2 897,37 \$
S1415	Soudure et usinage Nortin	60,19 \$
S1416	Techno diesel	1 175,10 \$
S1417	Chalut auto Joliette	1 198,58 \$
	Total:	319 169,99 \$
	GRAND TOTAL:	1 065 466,67 \$

ADOPTÉE

20-09R-345

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois d'août et totalisant un montant de 778 998.54\$.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE SEPTEMBRE 2020

CHÈQUES ÉMIS

#CHÈQUE FOURNISSEURS

MONTANT



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

62680	Amélie Pilote	36,00 \$
62681	Isabelle Laganière	3 392,95 \$
62682	Excavation Normand Majeau	400 699,99 \$
62683	Hamel Chevrolet Buick GMC	31 697,74 \$
62684	Ass. Pompiers volontaires Ste-Julienne	100,00 \$
62685	Syndicat des pompiers du Québec	20,00 \$
62686	Union des employés de service	1 735,04 \$
62687	Construction Éric Morin	1 200,00 \$
62688	Habitation Noveco	1 200,00 \$
62689	Habitation Noveco	1 200,00 \$
62690	Les habitations Innova-Plex	1 200,00 \$
62691	Ministre des Finances	117,00 \$
62692	Ministre des Finances	117,00 \$
62693	Association des orthopédagogues du Québec	350,67 \$
62694	Habitations Neveco	1 200,00 \$

Total: 444 266,39 \$

ACCÈSD

#CHÈQUE FOURNISSEURS	MONTANT	
2694	Ministre du revenu du Québec	41 310,13 \$
2695	Receveur général du Canada	17 073,53 \$
2696	Hydro-Québec	3 766,55 \$
2697	CNESST	137,63 \$
2698	CARRA	3 111,40 \$
2699	Desjardins assurances	2 627,47 \$
2700	Fonds de solidarité FTQ	7 566,83 \$
2701	Ministre du revenu du Québec	39 713,23 \$
2702	Receveur général du Canada	16 451,22 \$
2703	Bell Mobilité	23,00 \$
2704	Bell Canada	552,24 \$
2705	Hydro-Québec	2 788,66 \$
2706	Vidéotron	162,06 \$
2707	Hydro-Québec	851,69 \$
2709	Telus	1 329,61 \$
2710	Vidéotron	168,90 \$
2711	Revenu Québec	19,21 \$
2712	Bell Canada	164,28 \$
2713	Hydro-Québec	2 679,56 \$
2714	Foss National Leasing	3 181,50 \$
2715	Vidéotron	76,98 \$
2716	Visa Desjardins	969,52 \$
2717	La Capitale	21 695,43 \$
2718	Crédit Ford	896,03 \$
2719	It Cloud solutions	102,84 \$
2720	Hydro-Québec	982,77 \$

TOTAL: 168 402,27 \$

Paie 17: 09-08 au 22-08-2020 83 969,64 \$
Élus 8 480,89 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

<i>Cols Bleus</i>	26 279,85 \$
<i>Étudiants</i>	2 197,92 \$
<i>Cols Blancs</i>	17 030,08 \$
<i>Cadres</i>	27 205,00 \$
<i>Pompiers</i>	2 775,90 \$

Paie 18: 23-08 au 05-09-2020 82 360,24 \$

Élus	7 470,33 \$
Cols Bleus	26 345,53 \$
Étudiants	226,54 \$
Cols Blancs	17 188,85 \$
Cadres	27 212,42 \$
Pompiers	3 916,57 \$

Grand total: 778 998,54 \$
ADOPTÉE

20-09R-346

NOMINATION AUX COMITÉS

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au conseil municipal en vertu de l'article 82 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 19-09R-361, le conseil procédait à la création de divers comités;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 19-09R-362, le conseil procédait à la nomination des conseillers siégeant sur ces divers comités;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil d'apporter une modification à la composition du comité voirie et du comité sécurité et incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la résolution 19-09R-362 soit amendée de façon à remplacer la composition des membres siégeant au comité voirie et au comité sécurité et incendie par la suivante:

Comité voirie

Monsieur Joël Ricard
Monsieur Richard Desormiers

Comité sécurité et incendie

Monsieur Joël Ricard
Monsieur Yannick Thibeault

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
20-09R-347

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

RÈGLEMENT DES GRIEFS P6327-2020-001/002/003

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le syndicat et le comité de relations de travail concernant le règlement des griefs P6327/2020-001 / 002 / 003 , déposés;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat et le comité de relations de travail ont convenu de régler ces griefs;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe à procéder au règlement des griefs P6327 - 2020-001 / 002 / 003 selon l'entente intervenue avec le syndicat.

ADOPTÉE

20-09R-348

AUTORISATION SIGNATURE DE LETTRE D'ENTENTE HORAIRE RÉDUIT

CONSIDÉRANT QU' un employé désire se prévaloir des dispositions de l'article 30.03 de la convention collective des cols bleus;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci répond aux exigences;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le comité de relations de travail soit autorisé à signer la lettre d'entente à intervenir entre la municipalité et le syndicat concernant l'application et les modalités entourant un horaire de travail réduit conformément à l'article 30.03 de la convention.

ADOPTÉE

20-09R-349

DÉNONCIATION CONTRAT

CONSIDÉRANT QU' un contrat de travail est intervenu entre la Municipalité de Sainte-Julienne et Mme Carol Foley;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Mme Carol Foley est pour la période du 12 novembre 2019 au 12 novembre 2020;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

CONSIDÉRANT QU' en vertu dudit contrat, l'emploi de Mme Carol Foley prend fin le 12 novembre 2020 tel que convenu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- Le conseil municipal de Sainte-Julienne informe et confirme à Mme Carol Foley la fin de son emploi à la Municipalité de Sainte-Julienne en date du 12 novembre 2020 tel que prévu au contrat de travail entre les parties;
- Le susdit contrat de travail étant relatif au poste de coordonnatrice des services administratifs des services de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Julienne, le conseil municipal informe Mme Carol Foley qu'elle cessera donc d'occuper ce poste à l'expiration du contrat, soit le 12 novembre 2020;
- Copie de cette résolution soit transmise à Mme Carol Foley personnellement.

ADOPTÉE

20-09R-350

EMBAUCHE SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Nathalie Jetté au poste de secrétaire de l'urbanisme et du développement;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, le poste de secrétaire occasionnelle est maintenant vacant;

CONSIDÉRANT les besoins occasionnels de remplacement de personnel cols blancs lors des vacances ou autres absences;

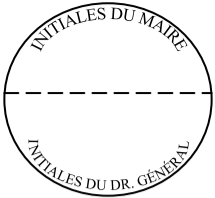
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe a procédé à un affichage de poste de secrétaire;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues, une candidate a démontré l'expérience, la formation et le potentiel nécessaire pour combler le poste de secrétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

QUE le conseil nomme Mme Johanne Hébert-Percy à titre de secrétaire régulière à temps partiel, à compter du 6 octobre 2020 conformément aux dispositions de la convention collective des cols blancs.

ADOPTÉE

20-09R-351

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 20-06R-229

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 20-06R-229 concernant une correction au compte du matricule 8998-87-6232-7-150-000;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution autorisait un crédit au montant de 2 408.60 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant s'avère incorrect;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil amende la résolution 20-06R-229 en modifiant le montant de 2 408.60 \$ par 2 281.45 \$.

ADOPTÉE

20-09R-352

RADIATION DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû procéder à une vente sous contrôle de justice pour des taxes impayées (vente par shérif) de la propriété identifiée au matricule 8291-36-0554;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi qui régit ce type de vente, le montant de la mise à prix est basé sur l'évaluation de la propriété et non sur le montant des taxes dues;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la vente n'a pas permis le paiement complet des taxes impayées;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur est maintenant responsable des taxes à payer depuis le 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE pour régulariser la situation comptable il y a lieu de radier les taxes impayées sur ce matricule avant l'acquisition de la propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

QUE le conseil autorise la chef de division finances à procéder à la radiation des taxes et intérêts encourus sur le matricule 8291-36-0554 jusqu'au 23 janvier 2020;

QUE les taxes sur l'immeuble soient imputées au nouvel acquéreur à compter du 24 janvier 2020 et qu'un état de compte lui soit transmis.

ADOPTÉE

20-09R-353

COMITÉ DE PILOTAGE DÉMARCHE MADA

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre à jour la politique et le plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de pilotage est fondamentale au cheminement de la démarche MADA;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité de Sainte-Julienne procède à la création d'un comité de pilotage pour la démarche MADA sous la présidence de l'élu(e) responsable de la question «aînés».

Le comité de pilotage aura pour mandat :

- d'élaborer un bilan des réalisations liées au volet « aînés » du précédent plan d'action de la politique familiale et des aînés;
- d'élaborer une mise à jour de la politique et du plan d'action MADA en étant à l'écoute des besoins et des attentes des aînés;
- de voir à la mise en place d'un cadre de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

La composition du comité de pilotage est la suivante :

- Mme Manon Desnoyers, conseillère municipale responsable de la question « aînés »
- M. Claude Rollin, conseiller municipal;
- Mme France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Julienne;
- Mme Nathalie Lépine, directrice des services culturels et récréatifs de la municipalité de Sainte-Julienne;
- Mme Colette Miville, du club FADOQ de Sainte-Julienne;
- Mme Géraldine Lepicard, de la Coopérative de services multiples de Lanaudière;
- Mme Marguareth Cyprien, de la Résidence Marie-Claire ;
- M. Yvon Céré, citoyen de Sainte-Julienne;
- M. Georges Otis, citoyen de Sainte-Julienne;
- Mme Laure-Élie Laramée, du CISSS de Lanaudière (sera invitée, sur une base ad hoc, pour traiter de sujets liés à la santé);



No. résolution
ou annotation

20-09R-354

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

- Mme Isabel Tremblay Dion, chargée de projet pour la démarche MADA.

ADOPTÉE

SERVITUDES CHEMIN DE L'ACADIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut effectuer des travaux afin de favoriser le drainage des eaux sur le chemin de l'Acadie;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, des servitudes de passage doivent être signées;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés ont signé des promesses de servitudes à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil;

- accepte les promesses de servitudes signées le 31 août 2020 par François Wolfe et Marie-France Dugas pour une partie des lots 3 440 685, 3 441 026 et 4 206 873;
- mandate Dazé Neveu pour effectuer la description technique nécessaire à la rédaction de la présente servitude;
- autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à l'obtention de la servitude réelle et perpétuelle, le tout conformément à la promesse d'attribution de servitude déposée;
- mandate un notaire instrumentant de la firme GAGNON, CANTIN, LACHAPELLE ET ASSOCIÉS (S.E.N.C.R.L.) pour la rédaction et la publication des servitudes à intervenir.

ADOPTÉE

20-09R-355

INSTALLATION D'ARRÊT ~ MONTÉE HAMILTON

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 20-08R-319, le conseil a décrété l'installation d'un panneau d'arrêt à l'intersection des rues Guy et montée Hamilton;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette installation, le panneau se fait constamment vandalisé ou volé;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une signalisation permettant de limiter les excès de vitesse;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil:

- amende la résolution 20-08R-319 en retirant l'installation d'un arrêt à l'angle de la rue Guy et montée Hamilton;
- décrète l'installation d'un panneau d'arrêt à la sortie du Camping de la Fierté (2905 montée Hamilton).

ADOPTÉE

20-09R-356

**APPUI AUX DEMANDES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE
ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU' il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au coeur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

ADOPTÉE

20-09R-357

CPTAQ ~ L R BRIEN

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'entreprise L R Brien & fils Ltée ont déposé une demande au conseil pour approuver leur demande auprès de la CPTAQ du site d'entreposage de sable et de recyclage de terre sur les lots 2 537 893 et 2 537 894;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit du dépôt d'une nouvelle demande et non du renouvellement d'une demande antérieure;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'avis favorable de la municipalité, il en revient à la CPTAQ d'autoriser une telle demande;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne s'en remet à la décision de la CPTAQ quant à l'émission d'une autorisation à L R Brien & fils Ltée permettant l'utilisation autre qu'agricole des lots 2 537 893 et 2 537 894 pour entreposer de la terre et du sable, le tamisage et le recyclage de terre d'excavation tel qu'exposé dans leur demande.

ADOPTÉE

20-09R-358

CONTRÔLE ANIMALIER

ATTENDU QUE la Municipalité a, au moyen de la résolution 20-04R-159 adoptée en séance ordinaire le 14 avril 2020, pris certaines mesures dans la foulée de la mise en vigueur du règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

ATTENDU QUE parmi ces mesures, le conseil avait désigné la directrice générale à titre de responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la section 3 du règlement provincial;

ATTENDU QU' il convient, pour le conseil, de réviser cette désignation et délégation et de clarifier également le rôle et la composition du comité aviseur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE:

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Le second paragraphe du dispositif de la résolution numéro 20-04R-159 est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« Que le conseil désigne et délègue à madame Carol Foley, coordonnatrice à la sécurité incendie, la responsabilité de l'exercice des pouvoirs prévus à la section 3 du règlement provincial et le conseil autorise également la mise en place d'un comité aviseur composé de madame Carol Foley, la directrice générale de la SPCA Lanaudière Basse-Laurentide, madame Lucie Duquette, et de madame France Landry, directrice générale de la Municipalité, lequel aura la responsabilité d'examiner les situations de morsures qui seront portées à son attention et formulera en conséquence ses recommandations auprès de madame Carol Foley ».

ADOPTÉE

20-09R-359

PROTOCOLE D'ENTENTE ÉCOLES - COVID-19

CONSIDÉRANT la situation qui sévit actuellement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise les locaux du Centre de services scolaires ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire désire s'assurer que les règles sanitaires en vigueur soient respectées lors de l'utilisation des locaux;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, le Centre de services scolaire a rédigé une annexe au protocole intitulé *Dispositions temporaires applicables durant la période de pandémie de la Covid 19*;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Julienne l'annexe au protocole déposé par le Centre de services scolaire.

ADOPTÉE

20-09R-360

DEMANDE D'AIDE AFÉAS

- CONSIDÉRANT QUE le conseil a dû fermer le centre communautaire pour raison de sécurité;
- CONSIDÉRANT QUE de ce fait, l'AFEAS s'est retrouvé sans locaux;
- CONSIDÉRANT QUE l'organisme possède du matériel et des équipements qui doivent être entreposés, dont notamment les métiers à tisser;
- CONSIDÉRANT QUE l'AFEAS a entreposé ces équipements dans un entrepôt;
- CONSIDÉRANT QUE des coûts sont reliés à la location de cet entrepôt;
- CONSIDÉRANT QUE l'AFEAS demande à la municipalité de défrayer ces coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil accepte de défrayer les coûts de location d'un entrepôt chez "Mini-entrepôts Vi-Alex" de Saint-Roch-de-l'Achigan jusqu'à la relocalisation de l'AFEAS, et ce, sur dépôt des factures de location.

ADOPTÉE

20-09R-361

PFT ~ DEMANDE DE SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande de subvention pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale;
- CONSIDÉRANT QUE le ministère recommande qu'un agent de projet nous accompagne dans ce dépôt;
- CONSIDÉRANT l'obligation de faire réaliser un PFT programme fonctionnel et technique;
- CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par BG architecte;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

CONSIDÉRANT QU' il y aura lieu également de recourir aux services d'ingénieur et d'arpenteur;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil mandate la firme BG architecte pour effectuer le PFT et l'accompagnement à la demande de subvention, conformément à son offre de services datée du 18 août 2020, pour un montant prévu de 16 000 \$ incluant une banque d'heures de 50 hres (plus ou moins 8 500 \$) pour le volet accompagnement et un montant de 7 500 \$ pour le PFT;

QUE la directrice générale soit autorisée à mandater un arpenteur pour la réalisation du certificat de localisation et les ingénieurs nécessaires à la réalisation du PFT;

QU'un montant de 30 000 \$ soit approprié du surplus libre pour défrayer les divers coûts reliés à la demande de subvention.

ADOPTÉE

20-09R-362

EMBAUCHE AIDE-HORTICULTRICE

CONSIDÉRANT QUE la démission d'Audrey Lesage-Robillard du poste d'aide-horticultrice;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est ainsi devenu vacant;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QU' un affichage à l'interne a eu lieu;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de relations de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil embauche, Mme Dorothée Marsolais, à titre d'aide-horticultrice régulière saisonnière à compter du 15 septembre 2020, le tout selon les dispositions de convention collective des cols bleus en vigueur.

ADOPTÉE

20-09R-363

ACHATS DIVERS ~ TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a budgété l'achat de divers matériaux et équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le département des travaux publics à effectuer les achats et/ou dépenses suivantes;

- Réfection des glissières de sécurité sur la Montée Hamilton, le rang 4 et le chemin de la Dame par Clôture Arboit pour un montant de 8 650 \$ plus les taxes applicables;
- Acquisition d'un conteneur pour entreposer les pneus pour un montant de 3 200 \$ plus les taxes applicables;
- Achat d'un indicateur de vitesse mobile pour un montant de 3 900 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20-09R-364

PLAN DIRECTEUR POUR LES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire obtenir un plan directeur des travaux à réaliser au niveau des étangs aérés pour maintenir les performances de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées auprès de deux firmes d'ingénierie pour rédiger un tel plan conformément au règlement de gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme FNX Innov pour élaborer un plan directeur des étangs aérés pour un montant de 19 420 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre de services datée du 3 août 2020;

QUE ce montant soit défrayé par appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE

20-09R-365

EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE

CONSIDÉRANT la nomination de Michel Beauséjour à titre de contremaître aux travaux publics;

CONSIDÉRANT le poste d'opérateur laissé vacant;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, la directrice générale adjointe a procédé à l'affichage du poste à l'interne et à l'externe

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Relations de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil procède à l'embauche de M. Martin Papineau à titre d'opérateur, à compter du 5 octobre conditionnellement à la réussite du test pratique et le tout conformément aux dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE

20-09R-366

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2020-2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres public pour l'entretien hivernal des chemins dans divers domaines;

CONSIDÉRANT QU' à la date limite prévue pour la réception des soumissions, un seul soumissionnaire avait déposé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est prévalu des modalités prévues à l'article 938.3 du Code municipal du Québec afin de négocier un prix au kilométrage inférieur à celui soumissionné;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie et accorde le contrat d'entretien des chemins d'hiver de divers domaines pour les hivers 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 avec possibilité de trois années supplémentaires à Excavation Carroll Inc. au montant de 5 750 \$ / km par année plus les taxes applicables (environ 50 km), le tout, selon les termes et conditions négociés ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

ADOPTÉE

20-09R-367

REMPLACEMENT DE PONCEAUX ~ CONTRÔLE DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement de ponceaux ont été octroyés par la résolution 20-08X-337;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater un laboratoire pour effectuer le contrôle des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées auprès de divers laboratoires;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme Qualilab Inspection Inc. pour réaliser le contrôle des matériaux lors des travaux de remplacement de ponceaux sur la rue des Plaines, de l'Érablière et 3^e Rang conformément à son offre de services datée du 26 août 2020, pour un montant de 8 185 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce montant soit défrayé par appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE

20-09R-368

VIDANGE DES BOUES ~ CERTIFICAT DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 20-07R-282, le conseil a octroyé le contrat de vidange des boues des étangs aérés à Révolution Environnemental Solutions LP (Terrapure) pour un montant total de 252 645 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission faisait état de coût à la tonne métrique sèche;

CONSIDÉRANT QUE le tonnage s'est avéré inférieur à celui prévu;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 230 656.81 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Révolution Environnemental Solutions LP (Terrapure) pour les travaux de vidange des boues et conformément au certificat de paiement soumis par Marc-Antoine Giguère, ingénieur chez Parallèle 54.

ADOPTÉE

20-09R-369

DÉVELOPPEMENT PLACE DES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 11-12R-709, la municipalité autorisait l'ouverture de la Place des Entreprises dont les travaux devaient être réalisés en 2 phases;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 946 175 a été partiellement aménagé en rue dans le cadre des travaux prévus à la première phase;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE la deuxième phase des travaux n'a jamais été réalisée par le promoteur original du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9287-8107 QUÉBEC inc. s'est portée acquéreuse de la place des Entreprises et des terrains adjacents;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9287-8107 QUÉBEC inc. désire réaliser les travaux de prolongement de la place des Entreprises;

CONSIDÉRANT les obligations édictées par le règlement 859-12 concernant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- Autorise l'entreprise 9287-8107 QUÉBEC inc. à effectuer des travaux d'aménagement sur le lot 4 946 175 constituant le prolongement de la place des Entreprises, sur une distance approximative de 500 mètres, afin de rendre cette rue conforme;
- Entérine le choix des ingénieurs et laboratoire proposé par le promoteur, à savoir:
 - o Ingénieur et laboratoire: Ricard Groupe Conseil;
- Approuve les plans déposés par Ricard Groupe Conseil sous le numéro de dossier 16-110-E;
- Autorise le maire et la directrice générale, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec 9287-8107 QUÉBEC inc. conformément au règlement 859-12.

ADOPTÉE

20-09R-370

LOTISSEMENT - MONTÉE LUCERNE

CONSIDÉRANT QU' un plan cadastral parcellaire a été déposé pour la création des lots 6 381 834 et 6 381 835 à même le lot 3 441 923, situé sur la montée Lucerne;

CONSIDÉRANT QUE ce lotissement est assujetti à la contribution pour fins de parc;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

QUE le conseil accepte le lotissement déposé par le plan cadastral parcellaire de Richard Breault sous ses minutes 5238 du dossier 2722 pour la création des nouveaux lots 6 381 834 et 6 381 835;

QUE la contribution pour fins de parc soit perçue en argent avant l'émission du permis de lotissement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

20-09R-371

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-0038 - 450 CHEMIN DE LA FOURCHE

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2020-0038 pour régulariser l'implantation dérogatoire d'un garage détaché situé sur le lot 2 538 757;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché est implanté à 0,29 mètre de la ligne latérale de lot alors que la réglementation de zonage exige 1,5 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 19 août 2020 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié invitant les citoyens intéressés à soumettre leur commentaire par écrit afin de répondre aux normes de distanciation sociale;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation 2020-0038 pour le 450, chemin de la Fourche telle que déposée.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ~ RÈGLEMENT SUR LES CLAPETS

Monsieur Yannick Thibeault, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera présenté et déposé, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 1019-20, en vue de son adoption, relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 1017-20 TRAVAUX DE REMBLAI ET DE DÉBLAI

Monsieur Claude Rollin, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera présenté et déposé, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 1017-20, en vue de son adoption, amendant le règlement 969-18 sur les permis et certificats, tel qu'amendé subséquemment, afin d'ajouter les travaux de remblai et de déblai aux travaux nécessitant un certificat d'autorisation.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 1018-20 NORMES CONCERNANT LE REMBLAI ET LE DÉBLAI

Monsieur Stéphane Breault, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera présenté et déposé, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 1018-20, en vue de son adoption, amendant le règlement de zonage n° 377 afin d'ajouter des normes concernant les travaux de remblai et de déblai.

20-09R-372

OPTIMISATION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT la validation comptable produite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton dans le cadre du mandat octroyé par le biais de la résolution numéro 19-484;

CONSIDÉRANT les enjeux légaux et financiers relatifs aux trois scénarios analysés;

CONSIDÉRANT les ententes bénéfiques déjà intervenues avec la Municipalité de Rawdon pour le partage de ressources de l'état-major ainsi que de certains aspects opérationnels;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service du greffe de Rawdon de même que des représentants municipaux de chacune des municipalités ayant participé à la démarche d'analyse;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes à intervenir ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution, de manière à permettre la mise en commun complète et l'optimisation des ressources du Service de sécurité incendie de Rawdon avec le Service de sécurité incendie de Sainte-Julienne à compter du 1^{er} janvier 2021, et ce, pour une durée de 24 mois.



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 14 septembre 2020

De créer un comité consultatif en sécurité incendie conjoint avec la Municipalité de Rawdon afin d'assurer le suivi des projets, des opérations et l'arrimage des aspects financiers, légaux et RH de la mise en commun, lequel sera constitué des maires ainsi que des directeurs généraux, en plus d'un élu de chacune des organisations et de membres dûment désignés par l'état-major partagé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

20-09R-373

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière